



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-034-2025-11

PUBLIÉ LE 20 NOVEMBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Département de l'autonomie

IDF-2025-11-19-00002 - Arrêté n°2025-307 portant composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2025-11-19-00004 - Arrêté n°DOS-2025-4528 fixant la composition de la Commission de contrôle de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2025-11-21-00001 - Arrêté n° DOS-2025/4796 portant agrément de la SASU AMBULANCES MAGENTA (2 pages)

Page 9

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politiques du Travail

IDF-2025-11-06-00008 - Décision n° 2025-05 du 6 novembre 2025^{??} portant nomination des membres du collège des partenaires sociaux et du collège des ^{??}personnalités qualifiées du Comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) et du Comité régional de prévention et de santé au travail (CRPST) pour l'Ile-de-France (6 pages)

Page 12

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-11-19-00002

Arrêté n°2025-307 portant composition de la
commission régionale d'information et de
sélection d'appel à projet social ou
médico-social pour les projets autorisés en
application du b de l'article L. 313-3 du code de
l'action sociale et des familles

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2025-307

portant composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 et R. 313-1 et suivants ;
- VU** le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n°2025-220 portant modification de l'arrêté n° 2024- 342 portant composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Pour l'examen de l'appel à projet visant la création d'une plateforme médico-sociale enfant dans le département de Seine-Saint-Denis, sont désignés pour siéger en qualité de membres non permanents avec voix consultative :

1° Au titre des personnalités qualifiées :

- Madame Anne FONTAINE, Cheffe du bureau de l'évaluation enfant, Maison départementale des personnes handicapées de Seine-Saint-Denis ;
- Madame Coralie BERNARD, Conseillère technique parcours et handicap, Cellule conseils techniques, service aide sociale à l'enfance, direction de l'enfance et de la famille, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

2° Au titre de la représentation des usagers spécialement concernés :

- Madame Anne FREULON, Déléguée Île-de-France, association Autisme France ;

3° Au titre des personnels techniques de l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- Madame Nathalie MONTANGON, Responsable du Département autonomie de la Délégation départementale de Seine-Saint-Denis, Direction de l'Autonomie ;
- Madame Laurène PIRA, Chargée de mission parcours des enfants en situation de handicap, Direction de l'Autonomie ;

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux membres de la commission et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Île-de-France.

ARTICLE 4 :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-11-19-00004

Arrêté n°DOS-2025-4528 fixant la composition
de la Commission de contrôle de l'Agence
régionale de santé Île-de-France

ARRÊTÉ N°DOS-2025-4528
fixant la composition de la Commission de contrôle
de l'Agence régionale de santé Île-de-France

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** l'article L. 162-22-18 et L. 162-42-8 du code de la sécurité sociale ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** la désignation par le Directeur général de l'UNCAM des membres du collège Assurance Maladie de la Commission de contrôle de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La Commission de contrôle de l'Agence régionale de santé Île-de-France sera présidée par Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins de l'Agence régionale de santé Île-de-France.

ARTICLE 2 : Ladite commission se compose des membres suivants :

TITULAIRES	
Représentants de l'Agence régionale de santé Île-de-France	
Arnaud CORVAISIER	Directeur de l'Offre de soins Président de la Commission de contrôle
Fabien PERUS	Directeur Du Pôle Efficience (DOS)
Béatrice SEVADJIAN	Directrice du Pôle Ville-Hôpital (DOS)
Charles RIGAUD	Directeur de l'Allocation des Ressources et du Pilotage (DARP)
Eric VECHARD	Délégué Départemental du Val de Marne
Représentants de l'Assurance Maladie d'Île-de-France	
Mr Albert LAUTMAN	Directeur CPAM Essonne (DCGDR)
Dr Virginie FOSSÉ	Directrice médicale régionale
Mr Raynal LE MAY	Directeur CPAM Paris
Mr Laurent PILETTE	Directeur de la Caisse Mutualité sociale agricole d'Île de France
Mr Nicolas INGRAIN	Sous-directeur (DCGDR)

SUPPLEANTS	
Représentants de l'Agence régionale de santé Île-de-France	
Koré MOGNON	Directeur adjoint de l'Offre de soins
Laure-Anne SCHERRER	Responsable du département Pilotage Médico-Economique (DOS)
Agnès CARADEC-USEO	Directrice adjointe du Pôle Ville-Hôpital (DOS)
Vanessa LEPORS	Responsable du département Pilotage du Fonds d'Intervention Régional (FIR) et Centre de Services Partagé FIR (DARP)
Tanguy BODIN	Délégué Départemental de Paris
Représentants de l'Assurance Maladie d'Île-de-France	
Mr Philippe BOUQUET	Directeur CPAM de Seine et Marne
Dr Dominique LECOINTRE	Directeur médical régional adjoint
Mme Cécile ALOMAR	Directrice de la CPAM des Yvelines
Mme Penda SALL	Sous-directrice de la Caisse Mutualité sociale agricole d'Île de France
Mr Serge KRIKORIAN	Directeur adjoint en charge de la Gestion du Risque

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° DOS-2019/1726 du 30 août 2024.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté prend effet à la date de signature.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le **19 NOV. 2025**

Le Directeur général
De l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNE

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-11-21-00001

Arrêté n° DOS-2025/4796 portant agrément de
la SASU AMBULANCES MAGENTA

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2025/4796

Portant agrément de la SASU AMBULANCES MAGENTA

(78500 Sartrouville)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** le dossier de demande d'agrément présenté par Monsieur Ahmed MAHMOUD, responsable légal de la SASU AMBULANCES MAGENTA, sise 44, rue d'Estienne d'Orves à Sartrouville (78500) ;

CONSIDÉRANT l'accord de transfert de l'autorisation de mise en service de deux véhicules de catégorie A type B immatriculés GC-699-HY et GD-552-XP provenant de la société AMBULANCES CHIRINE à Conflans Sainte-Honorine (78700) délivré par les services de l'ARS Ile de France le 24 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

CONSIDERANT les attestations sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SASU AMBULANCES MAGENTA, sise 44, rue d'Estienne d'Orves à Sartrouville (78500) dont le responsable légal est Monsieur Ahmed MAHMOUD est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/430 à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 21 novembre 2025

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires,

Signé

Séverine TEISSEDRE

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-11-06-00008

Décision n° 2025-05 du 6 novembre 2025
portant nomination des membres du collège des
partenaires sociaux et du collège des
personnalités qualifiées du Comité régional
d'orientation des conditions de travail (CROCT)
et du Comité régional de prévention et de santé
au travail (CRPST) pour l'Île-de-France

**Décision n° 2025-05 du 6 novembre 2025
portant nomination des membres du collège des partenaires sociaux et du collège des
personnalités qualifiées du Comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT)
et du Comité régional de prévention et de santé au travail (CRPST) pour l'Île-de-France**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu le décret n°2021-1792 du 23 décembre 2021 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil d'orientation des conditions de travail et des comités régionaux,

Vu les articles du code du travail relatifs au CROCT et au CRPST, notamment R. 4641-16, R. 4641-19 et R. 4641-22,

Vu les propositions de désignation des représentants des organisations d'employeurs représentatives au niveau national et d'organisations de salariés représentatives au niveau national,

Vu l'arrêté IDF-2025-08-27-00002 du 27 août 2025, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île de France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative,

Vu la décision n° 2025-178 du 05 septembre 2025 portant subdélégation de signature de Monsieur Fabrice MASI à Monsieur Jean-François DALVAI, responsable du pôle politiques du travail,

Sur proposition de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France,

DECIDE

Article 1

Les membres nommés pour siéger au Comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) d'Île-de-France sont :

- **En qualité de représentants des employeurs :**

Sur proposition de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Monsieur Pierre THILLAUD
- Madame Celine SPINETTO

Suppléants :

- Monsieur Paul SAUVEPLANE
- Madame Géraldine CHAMOUARD

Sur proposition du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Madame Ana BAPTISTA MACHADO
- Madame Agnès LALEAU
- Monsieur Philippe MUNIER
- Monsieur Pascal TISSERAND

Suppléants :

- Monsieur Erick LEMONNIER
- Monsieur Dominique OLIVIER
- Madame Elodie SERON
- Monsieur Thierry TRON LOZAI
- Madame Pauline VIRET

Sur proposition de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire : Monsieur Philippe GOJ

Suppléant : Madame Pascale MONTHUS

Sur proposition de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) et de la confédération nationale de la mutualité du crédit et de la coopération agricoles (CNMCCA) :

Titulaire : Madame Carole CUYPERS

Suppléant : Madame Caroline LEFORT

▪ **En qualité de représentants des salariés :**

Sur proposition de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Monsieur Johnny FAVRE
- Madame Stéphanie KANBOUI

Suppléants :

- Madame Christelle BONNISSENT
- Monsieur Emmanuel EPAULARD
- Monsieur Victor MONTALVAO
- Madame Delphine SCHMIDT

Sur proposition de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Madame Karine CLERET
- Monsieur Abderrafik ZAIGOUCHE

Suppléants :

- Madame Caroline TYRPA
- Monsieur Yannick SEVENOU

Sur proposition de Force ouvrière (FO) :

Titulaires :

- Madame Christelle JEANNE
- Monsieur Réza PAINCHAN

Suppléant :

- Monsieur Thierry GRIMALDI

Sur proposition de la Confédération française de l'encadrement-confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Titulaire : Monsieur Driss LOUBIRI

Suppléant : Monsieur William GUESSARD

Sur proposition de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Bernard HAYAT

Suppléants :

- Monsieur Tahar ABDELLI
- Madame Corinne LAMARCQ

▪ **En qualité de personnalités qualifiées :**

Personnes morales :

- AGEFIPH, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, représentée par Monsieur Lahouari MERABTI
- FNATH, Association des accidentés de la vie, représentée par Monsieur Raphael LENOIR

Personnes physiques :

- Monsieur Yann HILAIRE, proposé par la FESAC
- Madame Caroline DELMAS, proposé par PRESANSE
- Monsieur Felix GIGLIOTTI, proposé par l'UDES
- Monsieur Jean-Claude PAIRON
- Madame Virginie VILLARD
- Monsieur Jean-Christophe VILLETTE
- Monsieur Gilles SEITZ, proposé par les organisations représentatives des salariés

Article 2

Les membres nommés pour siéger au Comité régional de prévention et de santé au travail (CRPST) d'Ile-de-France sont :

▪ **En qualité de représentants des employeurs :**

Sur proposition de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaire : Monsieur Pierre THILLAUD

Suppléants :

- Monsieur Paul SAUVEPLANE
- Madame Celine SPINETTO

Sur proposition du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Madame Ana BAPTISTA MACHADO
- Madame Agnès LALEAU
- Monsieur Philippe MUNIER

Suppléants :

- Monsieur Erick LEMONIER

- Monsieur Dominique OLIVIER
- Madame Elodie SERON
- Monsieur Pascal TISSERAND
- Monsieur Thierry TRON LOZAI

Sur proposition de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire : Monsieur Philippe GOJ

Suppléant : Madame Pascale MONTHUS

▪ **En qualité de représentants des salariés :**

Sur proposition de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaire : Monsieur Johnny FAVRE

Suppléants :

- Monsieur Emmanuel EPAULARD
- Madame Stephanie KANBOUI

Sur proposition de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaire : Monsieur Abderrafik ZAIGOUCHE

Suppléant : Madame Karine CLERET

Sur proposition de force ouvrière (FO) :

Titulaire : Monsieur Réza PAINCHAN

Suppléant : Madame Christelle JEANNE

Sur proposition de la Confédération française de l'encadrement-confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Titulaire : Monsieur Driss LOUBIRI

Suppléant : Monsieur William GUESSARD

Sur proposition de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire : Monsieur Bernard HAYAT

Suppléants :

- Monsieur Tahar ABDELLI
- Madame Corinne LAMARCQ

Article 3

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 6 novembre 2025

P/Le Préfet de région et par délégation
P/ Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Ile-de-France

Le Directeur régional adjoint
Responsable du Pôle Politiques du Travail

SIGNÉ

Jean-François DALVAI